

Le Comité de la Société genevoise de droit et de législation a l'honneur de vous inviter à la conférence que donnera

M. Federico Trbaldo Togna

Avocat

intitulée

**LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES : ENJEUX JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES
POUR LES PRATICIENS**

le lundi 7 septembre 2026 à 18h30

au Théâtre Les Salons

Rue Bartholoni 6

1204 Genève

Les actions privilégiées jouent un rôle déterminant dans l'allocation de la valeur entre les parties prenantes d'une opération de fusion et acquisition. À la croisée du droit des sociétés et du droit des contrats, l'analyse des mécanismes privilégiés – privilège de liquidation, privilège quant aux distributions, clauses anti-dilutives – éclaire les implications juridiques et financières de ces instruments en particulier dans les opérations de capital-risque et de capital-investissement.

Arnaud Nussbaumer
Président

Prochaine conférence : M^{mes} Camille Maulini et Clara Schneuwly sur le droit des victimes dans la procédure pénale, le 5 octobre 2026, même lieu, même heure.